



<p>Décision modificative n°1.</p>	<p>de pallier les dépenses du personnel plus importantes que prévues. Suite à une régularisation de 2017, il est également nécessaire de prévoir plus de crédits au compte 65 afin de contribuer au service incendie.</p> <table border="1" data-bbox="351 224 1149 1008"> <thead> <tr> <th colspan="2">Fonctionnement Dépenses</th> <th colspan="2">Fonctionnement Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>c/6226</td> <td>Honoraires</td> <td>c/6419</td> <td>Remboursements sur rémunérations du personnel + 15209.73</td> </tr> <tr> <td>- 1247.38</td> <td></td> <td>c/6459</td> <td>Remboursements sur charges de SS et de prévoyance - 1500.00</td> </tr> <tr> <td>c/6553</td> <td>Service d'incendie</td> <td>c/70323</td> <td>Redevance d'occupation du domaine public communal +2604.39</td> </tr> <tr> <td>+ 4298.60</td> <td></td> <td>c/73223</td> <td>Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales - 2297</td> </tr> <tr> <td>c/6411</td> <td>Personnel titulaire</td> <td>c/73224</td> <td>Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5000 habitants + 3661.44</td> </tr> <tr> <td>+ 18 000</td> <td></td> <td>c/7478</td> <td>Autres organismes + 1413.84</td> </tr> <tr> <td>c/6413</td> <td>Personnel non titulaire</td> <td>c/752</td> <td>Revenus des immeubles +4752.62</td> </tr> <tr> <td>+ 1793.80</td> <td></td> <td>c/70311</td> <td>Concession dans les cimetières - 1000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>+ 22845.02</b></td> <td colspan="2"><b>+ 22845.02</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Monsieur le Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.</p>	Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes		c/6226	Honoraires	c/6419	Remboursements sur rémunérations du personnel + 15209.73	- 1247.38		c/6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance - 1500.00	c/6553	Service d'incendie	c/70323	Redevance d'occupation du domaine public communal +2604.39	+ 4298.60		c/73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales - 2297	c/6411	Personnel titulaire	c/73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5000 habitants + 3661.44	+ 18 000		c/7478	Autres organismes + 1413.84	c/6413	Personnel non titulaire	c/752	Revenus des immeubles +4752.62	+ 1793.80		c/70311	Concession dans les cimetières - 1000	<b>+ 22845.02</b>		<b>+ 22845.02</b>		<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vote</b> en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes comme cela a été présenté par M. le Maire.</li> </ul>
Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes																																								
c/6226	Honoraires	c/6419	Remboursements sur rémunérations du personnel + 15209.73																																							
- 1247.38		c/6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance - 1500.00																																							
c/6553	Service d'incendie	c/70323	Redevance d'occupation du domaine public communal +2604.39																																							
+ 4298.60		c/73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales - 2297																																							
c/6411	Personnel titulaire	c/73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5000 habitants + 3661.44																																							
+ 18 000		c/7478	Autres organismes + 1413.84																																							
c/6413	Personnel non titulaire	c/752	Revenus des immeubles +4752.62																																							
+ 1793.80		c/70311	Concession dans les cimetières - 1000																																							
<b>+ 22845.02</b>		<b>+ 22845.02</b>																																								
<p>4 – Assurance statutaire du personnel (Contrat CNP).</p>	<p>Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.</p>	<p>Après avoir pris connaissance du contrat adressé par la CNP et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2020.</li> </ul>																																								
<p>5 – Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS).</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture des statuts de l'organisme créé et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale pour 2020 et s'engage à inscrire au Budget le montant total de la cotisation</li> <li>• <b>Autorise</b> M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.</li> </ul>																																								

<p>6 - Motion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour le retrait du Plan de réorganisation de la DGFIP.</p>	<p>Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le contenu de la motion de la CAB qui fait état du projet de réorganisation des services des finances publiques associé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des fermetures de plusieurs Trésorerie en Dordogne,</li> <li>• de massives suppressions de postes,</li> <li>• des transferts de personnel,</li> <li>• l'abandon du service public de proximité.</li> </ul>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prend acte</b> et</li> <li>• <b>Soutient</b> la motion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour le retrait du plan de réorganisation de la DGFIP.</li> </ul>
<p>7 – Attribution de subventions aux associations.</p>	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demande de subvention transmis en mairie par deux associations de Cours-de-Pile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ESCP</li> <li>• Vélo Passion 24 CdP.</li> </ul> <p>Monsieur le Maire présente également les bilans financiers respectifs de ces deux associations.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> d'accorder pour l'année 2019 à : -L'Etoile Sportive de Cours de Pile la somme de 1 200 €, -Vélo Passion 24 Cours de Pile la somme de 400 €.</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint à signer tous documents nécessaires à ces attributions.</li> </ul>
<p>8 - Questions diverses.</p>	<p style="text-align: center;">➤ Didier CAPURON (Maire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture d'un courrier anonyme « de délation » à l'encontre d'un administré.</li> <li>• Lecture d'un courrier d'information en provenance de la « direction de La Poste » mais non signé par l'auteur resté anonyme et faisant état de la suppression de boîtes aux lettres de dépôt de courrier, jugées contre productives... <i>Lesdites boîtes aux lettres ont déjà été enlevées.</i></li> </ul> <p style="text-align: center;">➤ André ZAVAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité publique : avec la prise de fonction d'un nouveau Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Bergerac, dont Cours-de-Pile fait partie, les fonctionnaires de police s'efforcent désormais de tenir informée la municipalité sur les événements marquants qui surviennent sur le territoire de la commune. Il est prévu de rencontrer périodiquement le Major référent. Des contrôles routiers sont et vont être faits régulièrement et de façon aléatoire. Quatre verbalisations ont ainsi été dressées récemment à l'encontre d'automobilistes pour excès de vitesse, route du Château de Pile. A suivre.</li> <li>• Panneau électronique d'information : en panne depuis le 23 octobre faute d'approvisionnement en pièce détachée (carte électronique).</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Illuminations de Noël : installées depuis ce jour (21 novembre) et déjà mises en service car les techniciens de la société prestataire (Brézac) ne pouvaient ensuite intervenir qu'à partir du 15 décembre.</li> <li>• Hôpital de Bergerac : visite et présentation ce jour du service ambulatoire en présence des professionnels et cadres de santé. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Christian GUERINET :</li> </ul> </li> <li>• Transports scolaires : difficultés rencontrées avec la nouvelle procédure d'inscription et de gestion. Le projet d'affecter la compétence à la CAB est en réflexion. Une réunion de présentation va prochainement avoir lieu avec le Président de la CAB et son vice-président chargé des transports. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annie DUMAREAU :</li> </ul> </li> <li>• Hôpital de Bergerac : visite et présentation ce jour du service ambulatoire en présence des professionnels et cadres de santé.</li> <li>• Réunion « santé » à la CAB : point sur les Maisons de santé de Creysse (qui devrait agrandir ses locaux avec le projet d'installation de nouveaux professionnels de santé) et Sigoulès (où des actes de vandalismes ont été perpétrés).</li> <li>• Marché de Noël à Cours-de-Pile samedi 30 novembre et dimanche 1<sup>er</sup> décembre.</li> </ul> <p><b>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.</b></p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
--	--	---

**La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.**